

Marly INFOS



BULLETIN MUNICIPAL DE MARLY-LA-VILLE

n° 117
mai 2021

**Vivement le retour des
activités culturelles et
associatives !**



Action Dépannage

“Un artisan
près de chez vous”

**Contrat d'entretien
Dépannage
appareils gaz toutes marques
Plomberie - Chauffage
Installation - Ramonage**

Tél. : 01 34 72 79 24

14, rue Roger Salengro
95670 MARLY-LA-VILLE

PREVOYANCE
MUTUALISTE



Mutuelle Complémentaire
Santé & Prévoyance

pour les PARTICULIERS - ENTREPRISES - ARTISANS & COMMERÇANTS

Tarif Jeunes
(16/25 ans)

Tarif Actifs
(moins de 25 ans)

Tarif Familles
(à partir de 3 bénéficiaires)

Tarif Seniors
(à partir de 55 ans)

www.pmf.fr

N° Vert 0 800 449 349



38, rue A. Desobry-Lodron - 95400 Compiègne - Tél. : 03 32 22 94 22 - Fax : 03 32 22 94 21
7, rue de la Maréchaux - 95100 Montataire - Tél. : 03 34 62 02 00



impressions



Depuis 30 ans à votre service

STUDIO GRAPHIQUE

Création maquettes, papeterie, affiche, flyers, magazine, catalogue...

IMPRESSION NUMÉRIQUE ET OFFSET

Carte de visite, site de lettre, flyer, dépliant, brochures...
Grand format, affiches, bâches, roll up, adhésif vinyle, supports rigides
avec découpe

PELLICULAGE / FAÇONNAGE

Pelliculage brillant, mat, Soft Touch
Plage, dos carré collé, brochure...

NOUVEAU
Vernis sélectif 3D
Dorure or, argent
et bien d'autres couleurs



JB Impressions : 03 44 63 46 76

Mail : jb@jbimpressions.com / www.jbimpressions.com

VOTRE

PROJET IMMOBILIER
NOTRE SAVOIR-FAIRE KEYMEX

SUR MARLY-LA-VILLE

EXPERTISE

PHOTOS PRO

Offertes!

EMELINE SOUTO

CONSEILLÈRE IMMOBILIER

Agent commercial immatriculé au RSAC n° 892 844 911 COMPIEGNE

06 18 32 57 56

emeline.souto@keymeximmobilier.fr

KEYMEX

Le futur de l'immobilier commence ICI!



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'évolution de l'épidémie ces derniers mois a conduit le gouvernement à prendre de nouvelles mesures afin d'enrayer une multiplication des cas de contamination. Nous devons préserver des vies. Nous devons permettre à nos soignants de jouer leur rôle pleinement, c'est-à-dire soigner dans les meilleures conditions.

Le masque est devenu un objet de notre quotidien qui ne peut être négligé. Il nous permet de nous protéger, il nous permet de protéger les autres.

Nous avons depuis un moment trouvé des moyens de conserver des liens tout en ne prenant pas de risques.

Les efforts sont réalisés par chacun d'entre nous. Je sais que la solitude est parfois difficile. Je sais que l'absence de projet ne met pas de baume au cœur.

Je sais qu'il faut parfois « télétravailler » avec ses enfants.

Je sais aussi que les enfants doivent s'adapter à une vie scolaire à distance, avec le soutien constant des professeurs malgré les changements de réglementation d'accueil des élèves.

Enfin, nous avons une pensée très chaleureuse pour tous ceux qui sont touchés par la maladie, leurs familles. Nous pensons bien entendu à l'épidémie qui sévit encore, qui nous tourmente tous, mais également à toutes les autres maladies.

Nous devons tous prendre sur nous afin de vivre au mieux cette période délicate.

C'est aussi dans cette période, ce contexte particulier, que nous avançons prudemment.

La commune a mis en place nombre de mesures pour aider au maximum, notamment en réduisant les participations à la restauration scolaire, aux accueils péri-scolaires, et autres activités.

Le conseil municipal vient de voter le budget 2021. Les difficultés, les incertitudes se ressentent sur l'ensemble des finances publiques, l'Etat, les collectivités.

Avec l'impact de la réforme de la taxe d'habitation, le « manque à gagner » sera compensé aux communes par le transfert d'une part départementale de la taxe prise sur le foncier bâti.

Malgré cette réforme, la baisse des recettes, des dépenses sanitaires, les taux d'imposition ne doivent pas entraîner d'augmentation. L'ensemble des services et actions seront maintenus sur le patrimoine.

Nous poursuivons entre autres projets souhaités, après la construction du restaurant scolaire du Bois Maillard, les travaux de voirie, les rénovations thermiques de l'école de la Garenne, puis le COSEC, la restauration des tours jumelles, aussi la maîtrise foncière et urbaine du cœur de ville par l'acquisition de la ferme de l'Hospice.

Avec la solidarité municipale, l'engagement des agents municipaux fortement apprécié, ensemble, nous félicitons les associations, nos jeunes qui restent modérateurs, patients, malgré l'absence d'activités sportives, culturelles.

Je vous souhaite à tous l'énergie nécessaire pour aller chercher ce rayon de soleil qui nous fait du bien, ces beaux paysages dont nous pouvons profiter, ce rire de nos enfants qui fait notre bonheur, cette présence des voisins qui nous reconforte... Le vaccin est la porte de sortie de cette crise que nous vivons tous. Après les anciens, la vaccination doit s'accélérer et je ne peux que vous encourager à vous faire vacciner dès que possible. Soyons patients, confiants et surtout prudents.

La commune est avec vous et vous soutient du mieux qu'elle le peut. N'hésitez pas à nous contacter si vous en sentez le besoin. Soyons solidaires ! Et parce que nous avons été si bien accueillis depuis des générations, souhaitons, pour ces prochains mois, bienvenue et amitié aux nouveaux arrivants sur notre territoire et sur les « Fermes Sud » anciennement Ferme Bauche.

Votre dévoué, André SPECQ

Accueil :

La Mairie de Marly-la-Ville vous accueille :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi sans rendez-vous de 8h30 à 12h00,
 - sur rendez-vous de 13h30 à 18h00 (sauf le mercredi),
- dans le respect des gestes barrières, jusqu'à nouvel ordre en raison de la pandémie.**

➤ Contact : 01 34 47 46 46 / mairie@marlylaville.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

➤ Contact : 01 34 47 46 55

Police Municipale :

- Pour joindre la Police Municipale, contactez la messagerie vocale au 01 34 47 46 53
- Police intercommunale Roissy Pays de France : 01 34 31 31 21
- Gendarmerie Nationale : 17
- Samedi : Permanence en Mairie sur rendez-vous de 9h à 12 h, le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois.

Service Comptabilité :

➤ Contact : 01 34 47 46 56

Service Urbanisme :

➤ Contact : 01 34 47 46 49

Service Enfance, Jeunesse, Centre de Loisirs :

➤ Contact : 01 34 47 46 43

Relais Assistantes Maternelles (RAM), Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) :

➤ Contact : 01 34 68 14 91

Service Culturel :

- Espace Culturel Lucien Jean : 01 34 31 37 60
- Ecole Municipale de Musique : 06 08 88 66 42
- Ecole Municipale de Danse : 06 28 62 74 74
- Bibliothèque Municipale : 01 34 72 74 14

Service Restauration, Entretien, Atsem :

➤ Contact : 01 34 47 46 54

Services Techniques :

➤ Contact : 01 34 47 46 47

SOMMAIRE

INFOS PRATIQUES	02
VIE LOCALE	03
INFOS POLICE MUNICIPALE	11
INFOS GÉNÉRALES	13
ENFANCE / JEUNESSE	14
VIE ASSOCIATIVE	19
CONSEILS MUNICIPAUX	30
ÉTAT CIVIL	32





Sylvaine Ducellier,
Conseillère municipale, chargée du CCAS

La vaccination pour les séniors de Marly

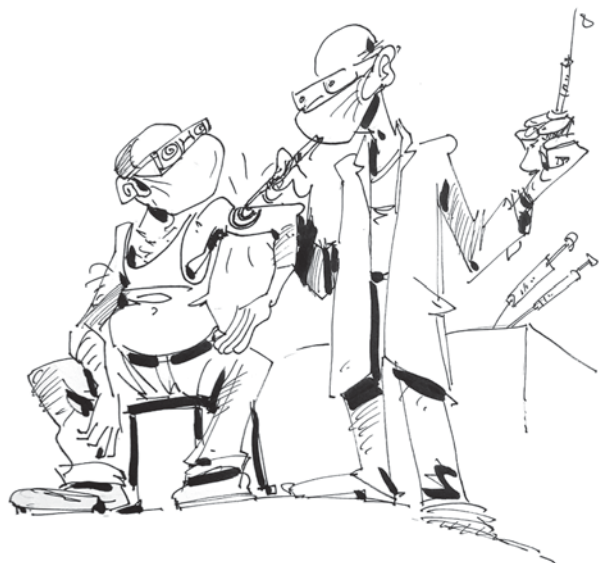
Dès l'annonce par le gouvernement de la possibilité, pour les plus de 75 ans, de se faire vacciner, le CCAS a contacté les Marlysiens pour leur donner les informations utiles à la vaccination.

Comme la majorité des Français, nos séniors ont rencontré au début quelques difficultés pour obtenir un rendez-vous. Puis au fil des jours des centres de vaccinations se sont ouverts dans les villes voisines et tous ceux qui désiraient se faire vacciner ont pu obtenir un créneau.

Début avril, 80% de nos séniors avaient reçu les deux injections des vaccins Pfizer ou Moderna. Parmi les 20% non-vaccinés, une grande majorité est encore indécise, d'autres, malades, ne peuvent être vaccinés puis restent ceux qui refusent la vaccination.

Afin de faciliter l'accès aux vaccinations, le conseil départemental, en accord avec l'A.R.S (Agence Régionale de Santé) a mis à disposition **pour les plus 75 ans**, un minibus qui accompagnait les Marlysiens de leur domicile au centre de vaccination.

Enfin les personnes bénéficiant de l'A.P.A (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ont pu être vaccinées à domicile par des médecins.



Si vous avez plus de 60 ans et que vous voulez vous faire vacciner, vous pouvez prendre rendez-vous sur www.sante.fr ou :

- **Centre de vaccination de Goussainville :**
Gymnase Nelson Mandela : 21 avenue de Montmorency
Tél. : 01 34 94 61 00
- **Centre de vaccination de l'hôpital de Gonesse :**
2 Boulevard du 19 Mars 1962
Tél. : 01 82 32 05 96

Un geste pour l'association "Le combat de Celya"

C'est le combat d'une petite fille qui lutte tous les jours contre une maladie orpheline qui ne lui permet pas de profiter de sa jeunesse comme tous les autres enfants.

C'est le combat d'une maman qui lutte chaque jour pour essayer d'améliorer le quotidien de sa fille, qui lutte pour trouver les moyens de l'emmener en fauteuil roulant, rapidement, lorsque son état de santé le nécessite.

Et grâce à vous, Marlysiennes et Marlysiens qui, cette année, avez refusé l'aide au chauffage allouée par la mairie, Monsieur le Maire et son équipe ont décidé de donner cette somme à la maman de Celya pour l'aider à financer un véhicule adapté au handicap de sa fille.



URBANISME

Daniel Mella,
Maire adjoint chargé du Cadre de Vie

Les projets en cours sur notre commune...

Un an déjà que la COVID-19 pollue la vie de toutes et tous, avec ses confinements, ses reprises d'activités, ses couvre-feu, et de nouveau le confinement, pas de vacances hivernales, ni de vacances pascales, des programmes d'écoles et de restauration scolaire bouleversés, des conditions de travail des plus compliquées pour maintenir les distanciations, etc etc..

Toutes ces contraintes et contradictions, ne permettent pas de pouvoir travailler sereinement et dans les meilleures conditions pour nos agents municipaux, nos prestataires de service pour le cadre de vie de notre commune (l'éclairage, l'entretien des voiries...)

Vite, vite que la fin de cette pandémie arrive, après la vaccination du plus grand nombre.

Malgré tous ces inconvénients, l'équipe municipale s'efforce de garder le cap, même si tout n'est pas parfait pour certains, peut-être inconscients de la gravité de la situation actuelle, pour ne pas voir les difficultés que cela engendre pour gérer un planning de tâches.

Nous maintenons tout de même, un rythme de réunions de travail, pour tout ce qui concerne l'urbanisme et l'environnement de la commune.

Un bon nombre de celles-ci sont dévolues à l'élaboration du futur projet d'aménagement de la partie Nord de l'OAP5 du Haras, proche de l'église St Etienne, reconnue comme monument historique classé, ce qui complique le travail.

Concernant la partie SUD de l'OAP5, le projet de construction conduit par la Ste FONCIM, devrait voir le jour. Les travaux pourraient démarrer au début de l'été prochain.

Les négociations pour l'achat des terrains de l'OAP 3 (ferme CUYERS), devraient dans les prochaines semaines se concrétiser.

Quelle ambition pour l'équipe municipale conduite par Monsieur le Maire, sur la prise de contrôle de ces terrains?

La création d'un vrai cœur de ville, avec l'ouverture et les programmes immobiliers du haras, que nous souhaitons aérés, avec la mise en place à l'accessibilité directe pour toutes et tous, aux équipements nouveaux, tels que : école, accueil enfance, un centre médico-social, des commerces, un centre culturel, etc.. des équipements indispensables suite à l'apport de population nouvelle à Marly-la-Ville lors de la prochaine décennie.



Rien encore, n'est inscrit dans le marbre, et nous ne manquons pas de venir vers vous pour vous soumettre les projets à l'étude afin d'avoir l'avis de chacune et chacun pour le devenir de notre lieu de vie.

Travaux de l'école La Garenne

Un projet ambitieux va pouvoir se concrétiser dès cet été : la réhabilitation de l'école primaire et maternelle de la Garenne. La toiture, les fenêtres et portes, l'éclairage en lampe LED, l'isolation, les peintures du restaurant des petits de la maternelle et le remplacement de leurs toilettes.

Ces travaux se réaliseront au cours des mois de juillet et août avec l'impératif pour les prestataires d'achever ces travaux pour la rentrée scolaire de septembre. Avec le remplacement de la chaudière pour le chauffage du groupe scolaire et la réhabilitation de la cour de récréation de l'école ces deux dernières années, celle-ci aura été remise à neuf pour quelques années.

Projet Roissy-Picardie

Nous avons besoin de la participation plus efficiente des Marlysiens, malgré la fin de l'enquête publique depuis le 6 avril dernier. L'opposition doit continuer voire s'accroître, par toutes et tous pour s'opposer avec la plus grande fermeté, comme ont pu l'exprimer, les membres de la CARPF, le Conseil Départemental du Val D'Oise et le Conseil Régional d'Ile-de-France, contre ce projet Roissy-Picardie, avec ce tracé incohérent et inacceptable que veulent imposer en force, l'État, Réseau Ferré de France et la SNCF aux communes de Marly-la-Ville, Villeron, Vémars, Chennevières-lès-Louvres, Fosses. Le tracé, inepte, sans études sérieuses pour l'environnement, impactera gravement la qualité de vie, avec une pollution sonore et visuelle pour les riverains, qui sera nuisible à la faune et la flore.

Le projet provoquera la confiscation de terres agricoles de très haute qualité céréalière et de zones forestières et sera accompagné d'une perturbation sur la ligne RER D (déjà bien sinistrée) pour un projet qui aujourd'hui ne se justifie absolument pas, conforté par le sinistre économique engendré par la pandémie sur la plateforme de ROISSY GDG

Un collectif a été créé dans le but de montrer le mécontentement mais aussi l'engagement des habitants des communes concernées (voir rubrique "Associations")

Daniel MELLA
Maire Adjoint



VIE SCOLAIRE

Fabienne Gely,
Maire adjointe chargée de la Vie Scolaire

Du nouveau à la cantine élémentaire de l'école de la Garenne

La crise sanitaire n'empêche pas Monsieur le Maire et les élu(e)s de poursuivre les projets importants pour la commune.

Oui, le mobilier de restauration collective pour les jeunes enfants, c'est bien plus qu'un détail. Cela peut sembler naïf mais il est important de veiller à l'aspect esthétique et agréable des aménagements dans un restaurant scolaire. Les enfants doivent avoir envie de s'installer à table et de partager ce moment avec leurs camarades. C'est d'autant plus important que le déjeuner représente une vraie coupure dans une journée qui peut sembler bien longue...

L'ancien mobilier était bien trop lourd, trop bruyant et ne facilitait pas le service et le ménage. Les agents d'office et d'entretien sont satisfaits également de cet investissement, les chaises sont, non seulement plus belles, mais plus légères et surtout plus faciles à désinfecter. Les enfants sont ravis, ils ont l'impression de manger dans une nouvelle cantine !

Fabienne Gély, Maire adjointe à la vie scolaire
Esther Lucchetta, Responsable du Service Restauration



Avant



Maintenant

Enseignants et personnel communal de nouveau présents

Un an après, nous y sommes de nouveau, ou encore ... Dans le cadre du nouveau « confinement », nous ne pouvons que nous féliciter de l'investissement de ces enseignants volontaires et de notre personnel communal qui a, en très large majorité, répondu présent pour accueillir les enfants des personnels indispensables à la crise sanitaire. Le service enfance avec tous les accueils périscolaires et le service entretien-restauration poursuit son lourd investissement depuis plus d'un an.

La mairie de Marly-la-Ville a répondu une nouvelle fois présente quand l'inspection lui a demandé de mettre à disposition ses locaux scolaires. Elle est même intervenue avec les Maires de l'Union des Maires du Val d'Oise pour que la liste des parents prioritaires pour un accueil de leur enfant soit clarifiée. Adaptation au jour le jour reste le mot d'ordre pour tous en fonction des informations qui tombent.

Au même titre que dans les écoles, les parents d'élèves jouent eux aussi un rôle essentiel, en respectant les règles et en gardant autant que faire se peut, leurs enfants au domicile, malgré la complexité de « l'école à la maison », associée ou non au télétravail des parents, en ayant trouvé des solutions de secours avec leur emploi du temps adapté, ou l'aide de la famille. Merci à vous de soulager ces enseignants volontaires, qui souvent vont de ville en ville dans les écoles ouvertes.

En cette période difficile, il est important de se soutenir et de faciliter la vie de tous...

Le Maire, les Maires adjoints et l'équipe municipale.

L'École c'est fait pour grandir, pas pour souffrir !

La policière municipale de Marly-la-Ville est intervenue auprès d'une classe de CM2 à l'école du Bois Maillard pour sensibiliser les enfants au harcèlement scolaire.

Durant 1h30, les élèves ont pu exprimer comment ils percevaient le harcèlement scolaire, puis, avec l'aide de l'agent de police, ils ont pu matérialiser le harcèlement scolaire sur une affiche (photo).

Les autres écoles de Marly-la-Ville pourront également bientôt bénéficier de cette action.

Un rappel sur le harcèlement scolaire :

Harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

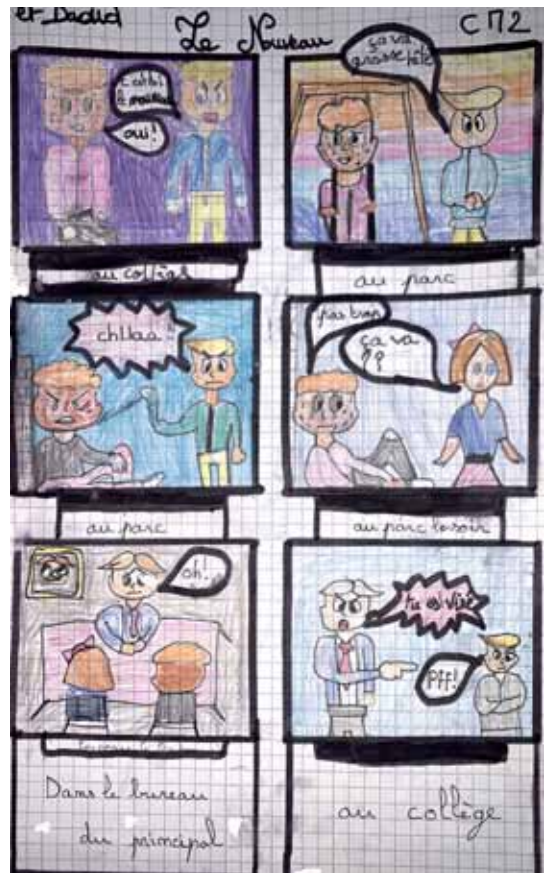
Le harcèlement entraîne dans la plupart des cas une dégradation des conditions de vie de la victime, et cela se manifeste notamment par de l'anxiété, la chute des résultats scolaires, et la dépression.

Les faits de harcèlement scolaire sont sanctionnés, qu'ils aient été commis au sein ou en dehors de l'établissement scolaire.

Le faible âge de la victime constitue une circonstance aggravante pour l'auteur du harcèlement, tout comme l'utilisation d'internet dans la réalisation des faits.

Si vous avez besoin de conseils complémentaires, contactez le :

- N° VERT « **NON AU HARCÈLEMENT** » : 3020
- N° VERT « **NET ÉCOUTE** » : 0800 200 000 (Cyber-harcèlement)
- La Police Municipale de Marly-la-ville : 01 34 47 46 53
- La Gendarmerie : 17





CULTURE

Michèle Lelez-Huvé,
Maire adjointe chargée de la Culture

École Municipale de Danse de Marly-la-Ville

Le Dimanche 14 Mars 2021, les élèves du 3^{ème} cycle de l'École Municipale de Danse ont participé au concours de la CND (Confédération Nationale de Danse) en Danse Jazz avec pour objectif une qualification au Concours National qui regroupe tous les 1^{er} prix nationaux de France.

- Le groupe jazz a obtenu un 1^{er} prix national en catégorie 3 avec qualification au concours national.
- Loane Selimi en individuel jazz catégorie 4 a obtenu un 2^{ème} prix.
- Juliette Sutherland en catégorie individuel jazz EAT (catégorie pré-professionnelle) a obtenu un 1^{er} prix régional.
- Mélanie Genty en individuel jazz catégorie EAT (catégorie pré-professionnelle) a obtenu un 1^{er} prix national qui lui ouvre une qualification pour le concours national.
- Flore Morea en individuel jazz catégorie 4 a obtenu un 1^{er} prix national avec qualification pour le concours national.

Nous sommes fières de nos élèves danseuses, ces magnifiques résultats sont le reflet du travail au sein de l'École Municipale de Danse !



Suite aux décisions gouvernementales

qui touchent le secteur culturel depuis Novembre 2020, l'École Municipale de Danse continue de s'adapter en proposant un planning de cours de danse en visio ainsi qu'un support informatique sous forme de Padlet actualisé et envoyé toutes les semaines aux élèves.

Quoi qu'il arrive, l'École Municipale de Danse reste active et présente !

École Municipale de Musique de Marly-la-Ville

La crise de la Covid a bouleversé nos existences et l'activité de l'École Municipale de Musique n'échappe pas à la règle.

Au-delà du second confinement lui-même, le protocole drastique d'accueil des élèves, la limitation ou même l'impossibilité de faire certaines auditions ou concerts, la difficulté à construire des répertoires pour les ensembles interdits de répétitions pendant plus de deux mois, les cours à distance lors du confinement, toutes ces restrictions ont freiné mais pas stoppé nos activités... Car nous avons réussi à maintenir nos cours en visio et nos "kioskamusic" en virtuel !

Retrouvez les autres vidéos de l'École Municipale de Musique sur la chaîne YouTube de l'Espace Culturel Lucien Jean.

Au rendez-vous : piano, guitare, flûte à bec, flûte traversière, violon, chant choral, violoncelle et batterie par les élèves de l'École de Musique qui se sont appliqués afin de vous emporter dans ce moment musical... Un grand merci aux professeurs et aux élèves qui restent mobilisés !





CULTURE

Michèle Lelez-Huvé,
Maire adjointe chargée de la Culture

Bibliothèque Municipale de Marly-la-Ville

DES CONTES À LA BIBLIOTHÈQUE



« Et hop ! »

La Bibliothèque Municipale de Marly-la-Ville a pu continuer ses événements dans le cadre scolaire et extra-scolaire.

De la maternelle aux élémentaires en passant par le centre de loisirs et le RAM (relais assistantes maternelles), les enfants ont pu assister à plusieurs spectacles contés : "Au chaud dans ma maison", "Conte doudou", "Et hop !" et "Roman d'amour d'une patate"*

Des contes chantés et mimés qui ont emporté les petits comme les grands !

*dans le cadre du Piccolo Théâtre.



« Au chaud dans ma maison »



« Conte doudou »



« Roman d'amour d'une patate »

SPECTACLE PARTENAIRE

CIRQUE **É**volution

Comprendre l'autisme à travers le spectacle "Bastien sans mains"

Le 28 janvier 2021, les enfants de l'IME MADELEINE BRES ont assisté au spectacle "Bastien sans mains" du Théâtre du Phare avec les apprentis de l'Académie Fratellini, proposé par CirquEvolution, à la Salle des Fêtes de Marly-la-Ville.

Bastien est « différent » mais comment l'expliquer aux autres élèves de sa classe ? Un beau spectacle sur l'acceptation de la différence et comment comprendre l'autisme.



L'EXPOSITION "LA LAÏCITÉ EN 10 QUESTIONS"

La Bibliothèque Municipale et l'association Gaïa vous invitent à venir découvrir une exposition proposée par la Bibliothèque Nationale de France sur le thème de la laïcité.

Cette exposition tout public est visible à la Bibliothèque, aux horaires actuels, dans le respect des gestes barrières.

- ➔ Du 21 avril au 29 mai 2021
- ➔ Bibliothèque Municipale Henri Marlé, 7 allée des Noisetiers - Marly-la-Ville



L'actualité de l'Espace Culturel Lucien Jean

LES ACTIONS CULTURELLES NE S'ARRÊTENT PAS !

Malgré la situation sanitaire actuelle, la culture continue de vivre au sein de Marly-la-Ville. Afin de faire vivre nos nouveaux réseaux sociaux, nous avons lancé un "Quiz Culture". Le concept ? Des questions sur la musique, le théâtre, la peinture... un moyen amusant de tester ses connaissances. Le grand gagnant a remporté deux places pour le spectacle de son choix sur la saison prochaine 2021-2022 !



UNE RÉSIDENCE D'ARTISTES SUR PLUSIEURS SEMAINES À L'ESPACE CULTUREL...

Pour continuer de faire vivre la salle de spectacle et soutenir les artistes, la Municipalité a invité la compagnie **Times Box** à venir travailler dans ses murs sur la sortie de leur album éponyme et leurs futurs concerts.

"Times Box" est une formation musicale originale composée des artistes **Viviane Arnoux** (accordéon, voix), **François Michaud** (violon, alto, voix) et **Paul Vignes** (human beatbox, clavier, voix). Lors de leur résidence, quatorze ateliers pédagogiques ont été organisés : avec le Centre de Loisirs Élémentaire, puis au sein des établissements scolaires, avec les 6^{ème} du Collège Françoise Dolto, avec les CP-CE1-CM1 à l'École de La Garenne, ainsi qu'à l'École du Bourg (CE1) et le Bois Maillard (CM1-CM2).

Pour certains ce fut une découverte des instruments du trio, pour d'autres une découverte du mélange des genres... Ce qui est sûr, c'est que ces ateliers ont beaucoup plu.

Les artistes reviendront pour un concert sur la saison prochaine 2021-2022, à ne pas manquer !



DES ATELIERS CULTURELS AU SEIN DES ÉCOLES POUR REMPLACER LES SPECTACLES

Le spectacle "À Vos Saveurs" (Compagnie ACTA) ayant été reporté sur la prochaine saison 2021-2022, six ateliers autour de la musique ont été organisés à l'École du Bois-Maillard Élémentaire (du CP au CM2) ainsi que pour deux classes de 5^{ème} du Collège Françoise Dolto.

Comme dans le spectacle, Maxime Echardour a mis en lumière les différentes sonorités présentes dans une cuisine... L'art culinaire et son plaisir, les richesses culturelles qu'il recouvre, le partage qu'il suscite, les émotions gourmandes qu'il évoque ou provoque... Mais aussi la convivialité, les échanges et expériences partagées au quotidien dans le milieu familial autour de la table...

Les jeunes ont pu prendre en main des instruments insolites comme des pots de confiture en verre ou encore des casseroles. Un beau moment de créativité et d'échange !



ET SI ON PARLAIT D'AVENIR À L'ESPACE CULTUREL LUCIEN JEAN ?

En complément d'une vidéo sur les coulisses de l'Espace Culturel présentant le lieu et ses différents métiers publiée sur notre chaîne Youtube, nous avons eu le plaisir d'organiser des ateliers d'orientation pour les classes de 3^{ème} du Collège Françoise Dolto !

Les collégiens ont pu découvrir dans un premier temps la salle et ses coulisses, et dans un second temps, les différents métiers qui permettent le bon fonctionnement des lieux.

Ces temps d'échanges très intéressants ont permis d'éclairer les jeunes sur les parcours professionnels possibles et même de faire naître des vocations... À suivre !



Pour rester informés sur la reprise de nos spectacles, suivez-nous sur :

-  [Facebook@EspaceLucienJean](#)
-  [Instagram@espace_lucien_jean](#)
-  [Youtube@Espace Culturel Lucien Jean](#)



Sylvie Jalibert,
Maire adjointe chargée de la Communication,
des Animations et des Festivités



Pierre-Yves Hurtel,
Maire-adjoint chargé des Sports

Bientôt de nouveaux événements sur Marly-la-Ville !

En cette période de pandémie, vous avez pu constater l'annulation de nombreuses manifestations sur la commune.

Nous le regrettons mais restons conscients de la nécessité de limiter au maximum les risques de contamination, et donc les rassemblements.

Dans la perspective de vous proposer de belles sorties culturelles à venir, la Municipalité a souhaité travailler sur de nouveaux événements qui pourront se vivre en famille ou entre amis, sur le thème de l'écologie, du jeu et de la bonne humeur ! À découvrir bientôt sur votre commune :

► **“Nettoyons notre ville” : Une journée consacrée au ramassage des déchets sur Marly-la-Ville !**

Équipés de sacs, gants, pinces et plans, les volontaires pourront obtenir de précieux conseils pour embellir la ville et préserver notre environnement.

Parce que nous sommes convaincus que « *Ramasser les déchets peut changer les comportements et éveiller les consciences* »

Deux journées seront consacrées au nettoyage de la ville en avril et en octobre.

► **“Jeu de piste à Marly” : une aventure grandeur nature dans la ville !**

Cet événement qui se décline sur plusieurs thèmes verra sa première édition consacrée aux lieux de vie de notre ville.

Pour faire connaissance avec notre environnement (monuments, équipements de loisirs et sportifs, espaces verts), par groupe de famille ou amis, un sac à dos avec des cadenas, des recherches d'indices et d'énigmes...

Date à confirmer.

Les événements reportés reviennent bientôt dans votre ville :

- La Dictée et son certif – prévue en mars 2022
- Le Marly fleuri (maintenu) – prévu en juin 2021
- La Fête de la musique (sous réserve des décisions gouvernementales) – le 21 juin 2021
- Le Défilé et son feu d'artifice (sous réserve des décisions gouvernementales) – le 04 septembre 2021
- La Fête de la moisson (sous réserve des décisions gouvernementales) – le 19 septembre 2021

Pour savoir si ces événements seront maintenus, restez attentifs aux annonces sur notre site www.marly-la-ville.fr. Les panneaux lumineux ainsi que notre Page Facebook dédiée aux événements culturels de Marly-la-Ville vous permettront également de rester informés !

Clin d'œil sur le service des sports

Depuis mars 2020, les plannings et horaires des agents du service des sports ont sans cesse évolué en fonction des mesures et protocoles sanitaires à mettre en place.

Malgré tout, nos agents ont bien accepté ces changements et ont pu montrer leur polyvalence dans de nombreux domaines.

Durant cette période de pandémie, les tâches de gardiennage, entretien des locaux et espaces verts sont moindres, mais se sont ajoutés des travaux de rénovation et bricolage en tout genre : réparation de grillages, nettoyage de toitures, peinture, carrelage, plomberie et autres, pour donner un coup de neuf sur nos équipements sportifs et en apportant de l'aide à d'autres services.

Ce travail d'équipe a permis aux agents de mieux se connaître et d'améliorer leurs connaissances techniques. Merci à ces agents volontaires qui travaillent sans relâche et attendent comme vous la reprise de leurs activités antérieures.

Pierre-Yves HURTEL, Maire adjoint chargé des sports.

Thierry ROBILLARD, Responsable du service des sports.





Arrêté municipal

**PETIT RAPPEL CONCERNANT VOS
DEMANDES D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Un arrêté municipal est une décision administrative unilatérale prise par le maire, ou, en son nom, par un maire-adjoint, un conseiller municipal ou certains hauts fonctionnaires municipaux ayant reçu une délégation de signature à cet effet.

Conformément aux règles générales de la décentralisation opérée par la loi du 2 mars 1982, les arrêtés municipaux sont exécutoires de plein droit après avoir été publiés, affichés ou notifiés aux personnes concernées, et, dans la plupart des cas, après avoir été transmis au préfet ou au sous-préfet qui, s'il les juge illégaux, en demandera l'annulation auprès du juge administratif.

Les personnes et organismes concernés par les dispositions de l'arrêté peuvent en contester le contenu par la voie du recours pour excès de pouvoir, le plus généralement dans le délai de deux mois à compter de l'affichage ou de la notification de l'arrêté, et devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve la commune. Ils peuvent également demander au préfet d'exercer son contrôle de légalité (comme indiqué dans le paragraphe précédent), mais cette procédure tend à être moins utilisée car elle peut amener à dépasser le délai de deux mois dans lequel l'administré doit former son recours si le préfet décide de se désister du sien.

Un arrêté municipal peut intervenir dans tous les champs de compétence municipaux, même si l'on connaît mieux les arrêtés qui interviennent dans le cadre des compétences de police municipale, pouvant aller jusqu'à restreindre certaines libertés (couvre-feu, stationnement, etc.), tout en respectant, bien sûr, l'ensemble des règles juridiques françaises.



POUR TOUTE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Vous souhaitez obtenir un arrêté d'autorisation du domaine public dans le cadre :

- ▶ D'une pose d'échafaudage,
- ▶ D'une pose de benne à ordures, benne à gravats,
- ▶ D'un déménagement/emménagement,
- ▶ D'une livraison en tout genre pouvant occasionner des restrictions de circulation.
- ▶ De tout type d'intervention qui nécessite l'occupation du domaine public et/ou des restrictions de circulation.

Étape 1 : La demande

- ▶ Remplir le Cerfa 14023*01 présent sur le site www.marlylaville.fr, 15 jours ouvrés avant la date d'intervention.
- ▶ Envoyer à l'adresse suivante : mairie@marlylaville.fr.

Étape 2 : Instruction

- ▶ Vérification de la demande par le service de la police municipale et du service technique.

Étape 3 : Décision

- ▶ Si avis favorable, un arrêté municipal vous est délivré.
- ▶ Celui-ci est à afficher au droit du site d'intervention minimum 48 heures avant.

De manière générale, tout type d'intervention nécessite l'occupation du domaine public et /ou qui occasionne des restrictions du domaine doit faire l'objet d'une demande d'arrêté.

Attention : une dérogation de tonnage est obligatoire pour les véhicules de plus de 6 tonnes.

STOP AU GASPILLAGE

10 millions de tonnes de nourriture sont jetées ou perdues chaque année en France... ce qui correspond à 16 milliards d'euros.

Adoptons des réflexes solidaires et écologiques ! Des composteurs sont à votre disposition au Sigidurs, pour un prix de seulement 15 euros. Pensez à trier vos déchets pour le bien de notre planète !



STOP AUX DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

Les poubelles mal ou non triées ne sont pas collectées et peuvent engendrer un coût supplémentaire pour incinération augmentant les impôts locaux.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets (masque, mégot, défection de chien...) sur la voie publique (même à côté des poubelles) est puni d'une amende forfaitaire. En cas de non respect de la loi vous risquez une amende de 135€ à 1 500€ (si majorée).



Le dépôt des encombrants devant chez soi doit se faire idéalement la veille du ramassage, sans gêner le passage des piétons.

Attention aux incivilités !

Les beaux jours arrivent, soyons tous vigilants et respectueux de notre environnement.

Pour sensibiliser les habitants de la commune, une campagne d'affichage sera diffusée prochainement par la Municipalité, en prévention de possibles verbalisations.

STOP AUX NUISANCES

Respectons notre voisinage !

Les nuisances diurnes (7h-22h) et nocturnes (22h-7h), sont sanctionnées d'une amende de 68€ pouvant être majorée à 180€ après 45 jours !

Les nuisances peuvent être provoquées de jour comme de nuit : Par un individu (cri, talons, chant, fête familiale, ...), par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, électroménager, ...), ou par un animal (aboiements par exemple).



STATIONNEMENT, TOUS RESPONSABLES !

Le stationnement en ville peut être compliqué.. mais n'oubliez pas de respecter la réglementation.

Le stationnement gênant, notamment aux abords des écoles, est sanctionné de 35€ à 135€ d'amende avec la possibilité d'une mise en fourrière !

Des parkings à proximité sont à votre disposition pour le confort de tous.



La mise en conformité des équipements sportifs et culturels municipaux continue

La ville s'est équipée de trois nouveaux défibrillateurs dans le cadre de la mise en conformité à la réglementation des défibrillateurs dans les ERP (Equipement Recevant du Public).

Ils se situent à l'école du Bois Maillard élémentaire, à l'école du Bourg et au Jeu d'arc Le Layour. Aujourd'hui, au total 15 sites de la commune sont équipés.



Soutien-commerçants-artisans.fr

Ensemble, soutenons nos commerçants !
soutien-commerçants-artisans.fr

Bénéficiez d'une remise de 20% sur les bons d'achat de vos commerçants

Rendez-vous sur la plateforme

Logos: petitscommerces, Roissy Pays de France, République Française, Département de la Seine-et-Marne, Agglomération Roissy Pays de France.

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France s'engage pour soutenir les commerces de proximité du territoire !

Pour aider ses commerces locaux en cette période difficile, Roissy Pays de France lance une grande opération de soutien aux commerçants du territoire, en partenariat avec la plateforme :

<https://soutien-commerçants-artisans.fr/>

Grâce à l'aide financière de l'agglomération, bénéficiez automatiquement de 20% de remise à chaque commande de bons d'achat auprès des commerces inscrits.

Ensemble, soutenons nos commerçants et artisans locaux.



Isabelle Deswarte,
Maire adjointe chargée de la Petite enfance, Enfance, Jeunesse

Le Service Enfance

Pendant cette période compliquée et en appliquant les consignes sanitaires, les animateurs du Service Enfance continuent de faire vivre un maximum d'activités aux enfants au sein de chaque secteur.

Sur le secteur du Bourg, les enfants ont vécu une journée déguisée pour le carnaval avec une projection de film et ont participé à la réalisation de fresques sur le thème de l'hiver.

À l'occasion d'une balade dans Marly-la-Ville, ils ont eu le plaisir de voir des chevaux.

Enfin, un tournoi de jeux collectifs est prévu pour clôturer l'année.



Sur le centre de loisirs de La Garenne, les maternels ont transformé leur salle en Garenn'Land avec la fabrication d'une boîte aux lettres magique. Chaque mercredi, ils ont le plaisir de découvrir un nouveau message envoyé par un personnage imaginaire qui leur confie une mission pour la journée. Petits et grands associent alors leurs efforts pour résoudre énigmes, jeux ou chasse au trésor.



C'est ainsi que le mercredi 10 février, des pirates ont envahi l'accueil de loisirs. Après maintes recherches et épreuves, ils ont fini par faire main basse sur le trésor.



De même, le mercredi 31 mars, les enfants ont participé à une chasse aux œufs qui leur a permis de se transformer en princesses ou chevaliers et de gagner des gourmandises chocolatées. De leur côté, les enfants du centre de loisirs élémentaire ont participé à un rallye photo afin de retrouver des œufs dans toute la ville. Le soleil était au rendez-vous pour sortir un peu de la structure et découvrir différents lieux de notre commune. Pour finaliser cette journée les enfants ont pu échanger les œufs récoltés tout au long du parcours par des vrais en chocolat.

Sur le temps de pause méridienne, le projet « Danse » a déjà repris avec une représentation qui devrait se faire au retour des vacances d'avril. Les projets autour du sport vont aussi se mettre en place sur le stade.

Le printemps est de retour au Bois Maillard !

Depuis le retour des vacances de février, les conditions climatiques sont de plus en plus clémentes et nous permettent de faire des activités un peu plus adaptées au climat.

Ainsi, nous avons pu préparer les chasses aux œufs sur le centre de loisirs maternel et élémentaire.

Ces dernières semaines, nous avons décoré nos salles d'activités avec une multitude d'œufs ainsi que des lapins et des petits cœurs réalisés par les petites mains des enfants.

Nous avons été en forêt afin de trouver les œufs cachés.

Bonne nouvelle : Un beau gazon vert pousse du côté des salles d'accueils... Afin d'embellir encore plus cet espace, le jardin va avoir droit à une toute nouvelle décoration. En effet, la palissade va être repeinte entièrement et sera ornée d'une multitude d'animaux et d'insectes en bois spécialement fait par les enfants. D'un point de vue plus ludique et sportif, le retour du beau temps nous permet de s'adonner à divers jeux sportifs et collectifs en extérieur. Ainsi, ces dernières semaines, les enfants ont pu pratiquer du tir à l'arc, du molkky, du basket, du football et de l'ultimate. D'autres jeux en

groupe (balle aux prisonniers, Lucky Luke, relais etc..) ont fait partie au programme.

Nous avons même pu aller au parc Allende faire une grande balade autour du lac.

Avec le retour du beau temps, sur chaque secteur, les projets jardinage vont reprendre et les enfants vont pouvoir embellir leurs écoles avec des plantations et des créations autour du recyclage et de la nature.

La suite au prochain numéro !!!



Les vacances de février au centre de loisirs

Avec deux belles semaines ensoleillées, les enfants du centre de loisirs ont profité autant des différentes salles que des extérieurs. Avec des jeux et parcours de motricité au COSEC, des sorties en forêt ainsi qu'aux étangs de Commelles, un escape-game pour les élémentaires, des quiz, des parties de « Loup Garou », des danses et chorégraphies, des activités manuelles et surtout la préparation (qui va continuer sur les mercredis) de notre carnaval ! (qui malheureusement n'a pu se tenir)

Ils ont par ailleurs participé à des animations N'JOY avec la sensibilisation « Escargot à gogo » où Elton, l'intervenant déguisé en abeille et aidé par les animateurs du centre de loisirs, est venu faire jouer les maternels. En participant à un jeu de l'oie grandeur nature sur un plateau de jeu de 16 m², les enfants ont été sensibilisés aux notions de nature, de développement durable et d'écologie.



Les enfants élémentaires ont participé à la sensibilisation « Labofolies » avec Floriane, venue les plonger dans un jeu dynamique d'équipes autour des expériences scientifiques. Les enfants ont pu manipuler, expérimenter et découvrir des expériences et réactions chimiques et en comprendre les mécanismes pour sauver le professeur Moulmout.

Une sortie à la bibliothèque municipale, a permis aux enfants du groupe des CP/CE1 de participer à une heure du conte avec le spectacle « Roman d'amour d'une patate - Histoires de la rue Broca » de Pierre Gripari, interprété par Thomas Segouin. La journée déguisée a ravi petits et grands.



Enfin, tous les élémentaires sont allés à l'Espace Culturel Lucien Jean pour participer à des ateliers « TIMES BOX » proposés par la Compagnie Musique Acoustique Machine (espace artistique dédié aux musiques qui conjuguent temps, formes et styles). Avec la mise en place d'un mini-concert, la présentation des musiciens et de leurs instruments, une petite initiation au human beatbox, et un temps d'échange avec les enfants... Des vacances au cours desquelles le plaisir a rimé avec les loisirs...

Le Relais Assistantes Maternelles

Les aventures du RAM continuent, peinture, lecture, des couronnes aux masques tout le monde participe. Pendant que les grands se concentrent, les bébés discutent...



Tripatouille : vider, remplir, transvaser... on peut en profiter des heures sans s'en lasser.

Maison des Jeunes

BORNE D'ARCADE

Le projet de création d'une borne d'arcade pour la maison des jeunes a vu le jour au cours des vacances de février.

Avec les jeunes, nous avons tout d'abord voté pour le thème de la borne. Après un long débat, c'est le thème de « Naruto » qui a été choisi. Par la suite, nous avons fait appel à Laurent et Philippe, employés de la mairie de Marly-la-ville, pour construire la borne. Une fois la borne créée, les jeunes ont peint les premières couches.

Ensuite, nous avons fait appel au graffeur Walter qui intervient régulièrement avec la structure jeunesse pour réaliser l'habillage de la borne. Plus que quelques petites finitions par ci par là et la borne est arrivée à la maison des jeunes. À peine mise en place, la borne est utilisée par les jeunes présents sur la structure.



SoMaBé Solidarité Marly Bénin

Notre action continue

Depuis le mois de mars 2020, année compliquée pour nous tous, mise à mal du monde associatif, perte des contacts, et pourtant nous ne devons pas perdre de vue les engagements que nous avons pris auprès des enfants.

Nous aurions bien aimé pouvoir cette année fêter les 10 ans d'existence de SoMaBé, mais les circonstances actuelles ne nous le permettent pas. Ne désespérons pas, l'année n'est pas terminée.

Durant ces 10 années les actions que nous avons engagées nous ont permis de nouer des liens forts avec nos amis sur place qui s'investissent sans compter pour aider les enfants à s'en sortir.

Sœur Marie Stella et son équipe prennent en charge les 40 enfants de 0 à 12 ans à l'orphelinat de SAKETE.

- ▶ Michel, le médecin qui suit les enfants de l'orphelinat
- ▶ Martin au collège/lycée d'ADJARA assure le développement du rugby au sein de l'établissement qui compte 1700 élèves. Denis, le Principal assure entre-autre la gestion du matériel scolaire que nous collectons et que nous faisons parvenir lors de nos envois en container ou voyages.
- ▶ Martin, également, depuis un an, fait le relais avec SoMaBé, afin de prendre en charge le coût des repas du midi sur le temps scolaire pour deux jeunes lycéennes Diane et Bella, toutes deux handicapées.
- ▶ Hermann, avec le soutien de Rugby Pour Tous Bénin, et un investissement sans compter, par le biais de la pratique du rugby, promeut et entraîne des équipes de filles et des enfants des rues.
- ▶ Jocelyne et Josiane par leurs adhésions et disponibilités entretiennent les relations avec l'orphelinat.
- ▶ Mathias et Eric sans qui nos voyages au Bénin ne pourraient pas se faire.

Nous recevons aussi une aide précieuse de la part de Camille Grassineau, joueuse de rugby à 7 en équipe de France et



au stade français en rugby à 15, en nous fournissant du matériel de rugby pour Rugby Pour Tous.

Un grand merci à eux.

Un regard d'enfant, un sourire, et savoir que tous les jours, ils peuvent manger à leur faim, que les jeunes filles par l'intermédiaire du sport arrivent à s'émanciper, recevoir les soins nécessaires à leur croissance pour en faire des jeunes en bonne santé, nous motivent pour continuer nos actions.

C'est par votre soutien, votre adhésion, vos dons que nous pouvons mener à bien les actions que nous nous sommes fixées.

En novembre dernier, comme vous tous, nous avons été très touchés par les inondations catastrophiques de la Vallée de Royat et l'association a fait parvenir un don de 500 € au village de Tendes.

LA SOLIDARITÉ N'A PAS DE FRONTIÈRE

Vous pouvez toujours nous suivre sur la page Facebook, ou nous vous tenons au courant de nos actions et espérons, rapidement, vous informez sur la reprise d'activité dès que possible.

L'équipe de SoMaBé

Un rappel de nos actions depuis 10 ans :

- constructions d'un puits, de 2 classes, d'un bloc sanitaire dans un collège et une école maternelle à Cotonou ;
- d'un vestiaire, d'un aménagement de terrain de sport, d'un château d'eau au collège d'Adjara ;
- fourniture mensuelle de denrées pour subvenir aux besoins de nourriture à l'orphelinat de Sakété ;
- envois de matériels de sports, de fournitures scolaires, de vêtements, de médicaments, achats de moustiquaires, de tests de détection du palu.



Association Autonome des Parents
d'Elèves de Marly la Ville - Saint Witz

Retrouvez-nous sur notre page

Toujours à votre écoute !

La crise sanitaire bouscule énormément le monde associatif. En effet, tous les rassemblements de plus de six personnes, les entraînements sportifs en milieu fermé sont depuis plusieurs mois interdits.

Ainsi, la communication est mise à mal. C'est pourquoi l'Aapems essaie depuis le début de cette crise de maintenir le contact avec vous, parents d'élèves, afin de vous apporter le maximum d'informations en lien avec la scolarité de vos enfants.

En parallèle de ce travail de communication, l'Aapems a, ces derniers mois, proposé deux ventes de chocolats (Noël et Pâques) et une vente de bulbes et fleurs (printemps) afin de financer des intervenants ou des spectacles dans les écoles du groupe scolaire du Bourg, du Bois Maillard et du Collège.

De plus, à l'image du Bois Maillard, l'Aapems a lancé un sondage pour la mise en place du pédibus dans le secteur du Bourg. En effet, ce secteur est très vite saturé par le flux des voitures aux heures d'entrée et sortie des écoles. Ainsi, au-delà du plaisir d'aller à l'école à pied, cela permettra de limiter le nombre de véhicules. Les premiers essais devraient avoir lieu courant mai.

Enfin, parce que la solidarité et la protection de l'environnement font partie des valeurs de l'Aapems, et sachant que l'Aapems est référencée comme point de collecte Terracycle depuis plusieurs années, un challenge Recyclage au profit du *Combat de*

Célya a été lancé début avril. Que vous soyez parents d'élèves ou non, le recyclage est l'affaire de tous, partout et tout le temps ! Des boîtes de collecte sont disponibles non seulement dans les écoles maternelles et élémentaires du Bourg et du Bois Maillard, ainsi qu'au Collège, mais aussi à la boulangerie de Marly-la-Ville à côté du Carrefour Market.

Faites une bonne action : ne jetez plus vos stylos, ils se recyclent ! Tous les instruments d'écriture en fin de vie qui traînent chez vous ou dans les trousseaux des enfants : stylos, surligneurs, marqueurs, stylos-plumes, cartouches, correcteurs, feutres ... tout y passe (sauf les crayons en bois). Chaque instrument collecté va permettre de récolter des fonds pour le *Combat de Célya* (association marlysiennne qui se bat pour améliorer le confort de Célya, petite fille atteinte d'une maladie orpheline). On compte sur vous, il nous faut des kilos de stylos usagés.

L'Aapems

• Pour nous contacter :

Présidente : Virginie Fouillen / Mail : aapems95@gmail.com

• Pour suivre nos actualités sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/Aapems-324854124735859/>

GAÏA

MERCI DE M'AIMER

*Pourquoi ce petit d'Homme
Fait peur à l'Homme ?
Cette petite pie jacasse
Veut-elle prendre sa place ?*

*Ce joyeux gamin,
Courant seul vers demain,
Montre un véritable mépris
À ses parents épris.*

*Pourtant, il sait que sans eux
Il ne peut être heureux.
Sans leur Amour infini
Pour lui, demain serait fini.*

*Ce qu'il veut, c'est grandir,
Pouvoir un jour leur dire :
« Merci de m'avoir permis la liberté
Sans jamais cesser de m'aimer. »*

Yves CORNIC

GAÏA c'est aussi :

- La préparation d'une pièce de théâtre qui se jouera le 20 novembre 2021, à l'Espace Culturel Lucien Jean.
- LIVRES-LIBRES, une fois par mois, si la météo est clémente.
- Les « CHUCHOTIS DU SAMEDI », en attente du bon vouloir de COVID-19.
- La préparation d'une lecture à haute voix avec le texte de Jean-Claude GRUMBERT « La plus précieuse des marchandises ».
- Une page Facebook : GAÏA.Marly la ville.
- Un numéro de téléphone : 01 34 72 90 97

Le collectif des riverains du projet LGV « Survilliers-Roissy »

Le collectif des riverains du projet LGV « Survilliers-Roissy » a réussi à mobiliser dimanche 4 avril 2021, la population, les élus de Villeron, Vémars, Fosses et Marly-la-Ville ainsi que l'Association Val d'Oise Environnement, pour dire NON à ce projet.



à travers sa communication, la population à noter son avis sur le registre en ligne. D'ailleurs, sur ce registre, avec au total nos 25910 habitants impactés par le tracé, nous avons

Cette manifestation qui fut un grand succès, était positionnée à proximité du futur tracé !

Comme vous le savez, le projet de nouvelle Ligne Grande Vitesse était en phase d'enquête publique jusqu'au 6 avril 2021. Ce projet vise à relier la gare de Fosses -Survilliers à la gare de Roissy TGV en traversant Marly-la-Ville, Villeron, Vémars et les communes voisines.

Pour les communes traversées, celui-ci ne servira qu'à dénaturer le paysage et apporter des nuisances supplémentaires aux habitants de notre région.

Marly-la-Ville sera impactée par les travaux, les nuisances sonores et les problèmes environnementaux.

Nous ne pouvons pas consentir à ce qu'une autre Ligne Grande Vitesse vienne dénaturer ce qui reste des terres agricoles des communes traversées (dont Marly-la-Ville)

Notre seul recours reste la mobilisation collective pour rejeter massivement ce projet et c'est possible.

Pendant 3 semaines le collectif (de différentes villes) a réussi à s'organiser, à recevoir notre députée Mme Park, à faire du porte à porte, à récupérer 200 pétitions papier. Il a aussi motivé,

comptabilisé environ 682 avis défavorables à ce tracé contre 629 avis favorables des 242858 habitants de Picardie.

Au moment de la clôture de l'enquête publique, les représentants du collectif ont remis aux 5 commissaires enquêteurs nos pétitions, un rapport correspondant à l'analyse de ses actions et de ses résultats.

Le groupe Facebook du collectif permet de centraliser les actions de mobilisation des citoyens contre ce projet anachronique sur l'ensemble des communes concernées et plus largement pour les transports du quotidien et notamment les usagers du RER D.

À travers Facebook, chacun peut se manifester en rejoignant le collectif.

Le combat n'est pas terminé.

Ensemble (collectif, riverains, élus, agriculteurs) nous serons plus forts.

Le collectif des riverains du projet LGV « Survilliers-Roissy »

→ Si vous souhaitez vous mobiliser, contactez le collectif : collectiflgy@gmail.com / 07 68 78 52 13

Comprendre le projet Roissy-Picardie

Objetif du projet : permettre aux habitants de Picardie de rejoindre directement par TER ou TGV la gare de Roissy (sans passer par Paris Gare du Nord).

Contrainte: création d'une **nouvelle voie ferrée de 6,5 km** à travers champs, entre Villeron et Vémars afin de relier la gare de Survilliers-Fosses à la gare de Roissy TGV, lieu de passage des TER/TGV.

Coût financier du projet : **360 Millions d'Euros.** En revanche le projet de passerelle en gare de Survilliers-Fosses censée permettre la correspondance entre les quais du RER et les nouveaux quais de ces TGV/TER n'est pas financée.

Coût environnemental du projet : **artificialisation des sols,** nuisances sonores et environnementales etc.

Date de mise en service du projet : **2025** (mais les travaux s'étalent jusqu'en 2030).

Intérêt du projet pour les Val d'Oisiers : le seul intérêt serait la mise en place d'un accès à cette ligne au niveau de la gare de Survilliers-Fosses. Or, c'est le seul élément du projet qui **n'est pas financé** ! **Les habitants directement impactés vont subir les nuisances supplémentaires liées à cette ligne sans pouvoir en bénéficier.**

Ce projet actuel est un obstacle à l'amélioration du RER D

Les usagers du RER D demandent depuis plusieurs décennies :

- **L'amélioration de la fréquence du RER D,** priorité des usagers !
- **La réalisation d'une voie de retournement (un terminus)** en gare de Survilliers-Fosses.
- l'aménagement des quais pour **un arrêt des TER Creil-Paris** en gare de Survilliers-Fosses.

- Dans le cas du projet Roissy-Picardie, **l'aménagement d'une passerelle** en gare de Survilliers-Fosses pour accueillir les TGV/TER et pour permettre aux habitants d'emprunter cette ligne pour aller à Roissy.

Problème : en l'état actuel du projet, aucune amélioration n'est donc prévue pour le RER D en gare de Survilliers-Fosses, le projet de passerelle n'est pas financé.

Les travaux du projet Roissy-Picardie s'étalent jusqu'en 2030.

Si les travaux du RER D en gare de Survilliers-Fosses ne sont pas intégrés aujourd'hui dans les plans du Maître d'ouvrage, ils ne seront pas réalisés dans les 10 prochaines années.

ASPAS

Association Protection Animaux Sauvages

Comme il n'a pas été possible de mener le projet « protection chouette » au Bourg à cause de la Covid, l'association a pris part au projet de protection des amphibiens sur les communes de La Chapelle-en-Serval et de Saint-Witz.



À la fin de l'hiver, ceux-ci migrent pour se reproduire vers une zone humide. Ce trajet est source de danger (route) et ils se font écraser. On pose un barrage (des bâches le long des routes) avec pièges (seaux dans le sol). Matin et soir, les animaux sont récupérés pour les aider à traverser. Opération inverse une fois l'accouplement terminé. Une équipe motivée, toujours gratifiée de sauver ces amphibiens mal aimés du public mais utiles dans

la chaîne alimentaire. Ils sont menacés (assèchement des sols, pollution), utiles (mangeurs de moustiques, limaces...) et protégés par la loi. À ce jour, 6585 amphibiens ont pu être aidés dans leur migration et donc sauvés. L'association a développé une sensibilisation auprès des enfants grâce au kit pédagogique A.S.P.A.S. « J'aime les amphibiens » : étude scientifique, utilité, mise en danger, protection et visite du site. Il y a 4 ans, l'association est intervenue auprès d'une société qui voulait repeindre les immeubles du square Dalibard en pleine nidification des hirondelles. Celle-ci a accepté de reculer les travaux à fin septembre en détruisant les nids existants pour en remettre d'autres au même endroit. Et les hirondelles sont revenues partiellement au printemps suivant.

Mme NICOLAS (adhérente ASPAS)



La Guirlande Francilienne

Rave partys sauvages et « Rêves parties » de la Guirlande Francilienne

Il n'est pas une semaine sans que, en ce temps de pandémie, les médias ne signalent une ou plusieurs « rave party » sur notre territoire. Le monde s'en offusque en pointant l'irresponsabilité des organisateurs et des participants qui mettent en danger la santé et la vie des personnes et de leurs proches.

Phénomène de civilisation, perte des valeurs sociétales ?

Sans justifier quoi que ce soit je voudrais ici souligner le caractère intemporel de ces manifestations.

Sans être érudits vous devez connaître l'expression « Danse de Saint Guy ». Savez vous que ce terme provient de "présumée épidémie de danses pratiquées en foule par les habitants d'un village, d'un quartier ou d'une région".

Les « malades » se répandaient alors dans les rues en dansant sans que l'on puisse les en empêcher. Le clergé de l'époque n'avait pour les sortir de ce sortilège qu'à invoquer une démente collective que seules les prières à tel ou tel saint pouvaient contenir.

Démence ou transgression ?

Le recul nous oblige à envisager la deuxième proposition. Dans le patrimoine des danses traditionnelles, nombreuses sont celles qui font encore référence aux réticences et interdits religieux telle la Tarentelle en Italie, « Monsieur le Curé ne veut pas.... » en Bretagne ou les danses de Carnaval qui prétendaient être un exutoire au Carême imposé.

Pour la Guirlande Francilienne ses danseurs et ceux à qui nous offrons des temps de partage, cette pandémie est aussi un supplice. Il n'est pas d'âge pour souffrir de manque de relations sociales.

Danser seul ou en couple chez soi n'est pas la même chose que de partager musique et gestuelle.

Pour pouvoir nous retrouver au plus vite danser, rire et recréer notre société mettons tout en œuvre pour stopper les contagions imitons les vénitiens qui bravaient les interdits en portant un masque pour danser.

La Guirlande Francilienne

Site web : <http://florian.perrot2.free.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/guirlande.francilienne.3>



Compagnie d'Arc

Le Tir à l'Arc, un sport traditionnel et de plein air

Depuis plus de 240 ans, notre Compagnie d'Arc existe à Marly-la-Ville, et essaie de perpétuer ses traditions dans les conditions exceptionnelles dues à la pandémie de Covid-19.



Dans ces circonstances, et malgré certaines contraintes, nous avons eu le plaisir de pouvoir continuer notre activité en extérieur, au jeu d'arc « Jean-Claude Le Layour », en respectant bien sûr toutes les exigences réglementaires imposées par les autorités gouvernementales, régionales, fédérales et municipales. Nos archers sont des passionnés, et apprécient se rassembler afin de préserver le lien social qui nous unit, en respectant bien sûr les protocoles sanitaires et gestes barrières absolument nécessaires au quotidien.

C'est ainsi, qu'à la fin du mois de janvier, nous avons pu organiser une partie traditionnelle, nommée « Tir de la Saint Sébastien », en l'honneur de notre Saint Patron.

Sébastien est un Saint Martyr Romain, qui serait né à Narbonne (Narbo Martius) au III^e siècle.



Aussi Saint Patron des Fantassins et des Policiers, troisième Patron de Rome (avec Pierre et Paul), Saint Sébastien est surtout invoqué pour lutter contre la peste et les épidémies en général.

Afin d'honorer notre Saint Patron, tous les archers ont débordé d'enthousiasme pour atteindre le centre de la cible (tir à 25m). Cette année, c'est Sophie qui a réussi la flèche la plus proche du centre, et qui devient ainsi notre « Saint-Sébastien 2021 ».

Mesdames et Messieurs, Archers, je vous salue !

Laurent Hivelin, Secrétaire de la Compagnie d'Arc

Retrouvez toutes nos informations sur notre site
www.cie-arc-marlylaville.fr/
 ou sur notre page Facebook
www.facebook.com/CompagnieDArcDeMarlyLaVille/

Cyclo-Club

Le vélo, notre meilleur copain d'évasion
Si vous faites partie de ceux à qui les beaux jours donnent des envies de nature et de découvertes, le vélo est le moyen idéal de se balader et découvrir notre belle région.

En quelques coups de pédales de vélo traditionnel ou avec assistance électrique, nous sommes en pleine campagne ou forêts après avoir traversé de charmants villages.

Notre club vous invite à partager d'agréables moments en groupe, sans notion de compétition. Nous avons des groupes de différents niveaux, ainsi chacun peut rouler au rythme qui lui convient, rien de tel qu'une belle sortie conviviale pour recharger les batteries et oublier un moment ce quotidien pandémique. Vous pouvez participer à une de nos sorties sans être adhérent au club, afin de voir si cela vous convient.

L'adhésion au club s'élève à 25€ par personne et pour un couple, seule une des deux personnes paie.

Avec le Covid notre organisation doit s'adapter et si vous souhaitez des renseignements sur nos horaires et jours de sorties, envoyez-nous un message à l'adresse mail suivante :

Cyclo.marly.la.ville.95@gmail.com



K'Danses

K'Danses s'engage solidairement en attendant la reprise des cours !

Une nouvelle fois, comme bon nombre d'associations et de collectivités, l'activité de l'association K'Danses se trouve touchée de plein fouet par la crise sanitaire engendrée par la Covid 19. La seule ligne de conduite reste bien entendu la santé, la sauvegarde des liens amicaux, la protection des uns et des autres et la solidarité.

Face à la première vague de la pandémie en mars dernier, notre politique envers nos adhérents avait été de leurs transmettre une valeur financière sous la forme d'un avoir qu'ils utiliseraient pour se réinscrire.

Vis-à-vis de nos amis professeurs, dans un esprit de solidarité, nous les avons rémunérés de mars à Juin à 100 % comme s'ils avaient dispensé leurs cours.



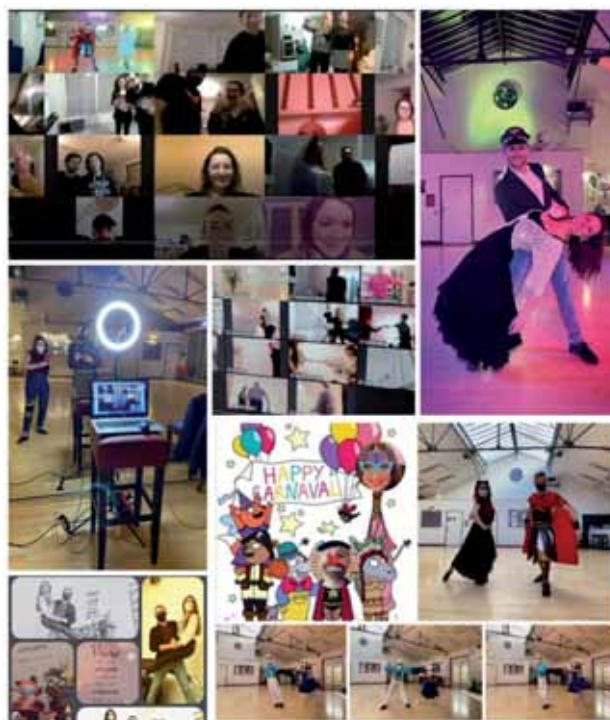
En septembre 2020, une nouvelle saison pleine d'espoirs a démarré avec l'aide des collectivités, les communes qui nous soutiennent, que nous remercions sincèrement pour la confiance qu'elles nous témoignent.

Mais une nouvelle fois, l'arrêt des activités en octobre nous laisse démunis émotionnellement devant l'arrivée d'une nouvelle crise sanitaire.

À la reprise des activités en septembre 2020, l'inquiétude des uns et des autres a eu pour conséquence de faibles engagements des adhérents. Pour rassurer, nous avons mis en place des protocoles drastiques pour la protection de nos danseurs et de nos professeurs, et la promesse ferme de remboursement total des cours non suivis à cause de la Covid 19.

Pour les professeurs, l'engagement de versement de rémunérations partielles, sur l'ensemble des cours qu'ils ne peuvent pas dispenser. L'important était de nous engager et de faire le maximum de nos possibilités pour nos adhérents et nos professeurs auxquels nous sommes très attachés.

Ensemble et toujours solidaires dans cette période troublée avec l'aide de nos professeurs, nous avons mis en place des cours en ligne de rock, de danses de salon, de bachata, de lady styling, de zumba, de kuduro'Fit,... Nos adhérents ont également



accès à des tutoriels mis en ligne sur les groupes de salsa, kizomba, semba et hip-hop.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier nos professeurs de leur investissement et de leur professionnalisme pour offrir des cours et des tutoriels de haute qualité.

Malgré la situation, nous restons positifs et comme chaque année à cette époque, nous organisons la saison prochaine afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions. Alors, oui, vous pouvez compter sur K'Danses, l'équipe au complet, professeurs et membres du bureau pour vous faire de nouveau danser et partager de nouvelles aventures. Nous pouvons d'ores et déjà vous assurer que dès la reprise, nous serons là !

Nous soutenons bien évidemment toutes les associations et toutes les structures de la danse et de la culture en général, et espérons vous retrouver dès que possible sur le dancefloor. Merci une nouvelle fois aux Mairies qui nous soutiennent et nous apportent leur aide.

La danse est le plus sublime, le plus émouvant, le plus beau de tous les arts, parce qu'elle n'est pas une simple traduction ou abstraction de la vie ; c'est la vie elle-même.

Patricia et Frédéric Gallo

Association K'danses est affiliée à la Fédération Française de Danses

www.k-danses.com

Facebook : Eliott KDanses - 07 81 87 59 84

L'Étoile sportive

L'ES Marly toujours à l'heure du COVID

Depuis notre dernière publication, les matchs officiels n'ont pas repris. Mais le club a continué d'assurer les séances d'entraînement quotidiennes pour toutes les catégories en conformité avec les diverses décisions gouvernementales.

Les actions du PEF (Plan Éducatif Fédéral) n'ont cessé de rythmer la vie de notre association. Les thèmes suivants ont été abordés :

► La santé :

Pour la 1^{ère} fois, une diététicienne est intervenue sur 3 séances le samedi matin sur les catégories d'âge de 5 à 10 ans. L'objectif était d'inculquer dès le plus jeune âge, les bonnes pratiques d'alimentation et d'hydratation pour rester en bonne santé tout en pratiquant son sport favori.

► L'engagement citoyen :

Soutien scolaire et aide aux devoirs.

Compte tenu du contexte sanitaire depuis Mars 2020, un constat de décrochage scolaire a été mis en évidence par différentes instances. De ce fait le club a souhaité contribuer à travers le soutien scolaire et via un partenariat avec le Collège de Marly-la-Ville, à épauler nos licenciés en difficulté. Ce dispositif est mis en place pour les licenciés du club, scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Le but est de les accompagner afin de leur permettre de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions, de les aider dans la compréhension de certaines leçons.

► La féminisation :

À l'occasion de la journée des droits de la femme, 2 événements étaient organisés :

- **Le 13 mars « Ma Maman Mon coach »** : Sur la catégorie U6/ U7 (de 5 à 6 ans) les mamans, aidées des éducateurs, ont eu l'occasion de se mettre dans la peau d'un coach sur une séance d'entraînement.

Cette opération était un grand succès tant du point de vue des mamans que des enfants.

- **Le 20 mars « Nos mamans ont du talent »** : Sur la catégorie U8/U9 (de 7 à 8 ans) les mamans après un échauffement sur quelques ateliers ludiques, ont pu défier leurs enfants sur des petits matchs.

Toutes les mamans ont participé activement à l'événement et les enfants étaient ravis d'avoir pu partager ce moment.

L'Étoile sportive de Marly remercie vivement toutes les mamans qui ont pu prendre part à ces 2 événements et leur donne rendez-vous pour la saison prochaine.



► Opération Foot dans les écoles de la commune :

En collaboration avec le service jeunesse de la mairie et les établissements scolaires, notre club met à disposition de ces derniers, un éducateur en formation BPJEPS « option sport pour tous ». Celui-ci a pour mission la promotion du football par différentes actions et pour objectif :

- Attirer les enfants de la commune vers la pratique du foot, alliant la féminisation de notre association
- Assurer une mission d'éducation par le biais de notre sport, intégrant des sujets sociétaux tels que le vivre ensemble, lutter contre toutes formes de discriminations...
- Promouvoir la mixité et l'égalité



D'ores et déjà l'ES Marly prépare activement la saison prochaine et toutes les personnes qui souhaitent adhérer à notre projet sportif, sont les bienvenues.



Marly Bad

Club de badminton de Marly-la-Ville

La création de Marly Bad, le club de badminton de Marly-la-Ville, remonte au 25 mai 2001 comme publié au Journal Officiel.



3115 - Déclaration à la sous-préfecture de Sarcelles. MARLY BAD. Objet : découverte et pratique du badminton en loisir et en compétition ainsi que des cours qui seront donnés aux adolescents et aux adultes. Siège social : chez Mme Haudry (Marie-Josèphe), 24 Avenue Léonard-de-Vinci, 95470 Fosses. Date de la déclaration : 25 mai 2001.

Un an plus tôt, une cellule badminton avait été créée par Cyrille, policier municipal et l'un de ses amis. Suite à une réorganisation générale des associations marlysiennes, Gwenaëlle et Thierry ont pris en charge la gestion de Marly Bad qui comptait à l'époque une petite vingtaine d'adhérents.

La première assemblée générale a permis de fixer 3 priorités pour le club : la jeunesse, le sport et la convivialité, qui sont toujours d'actualité aujourd'hui.

Avec le soutien sans limite de feu, Martial DURONSOY (1^{er} maire-adjoint chargé des sports) et grâce à son amour pour tous les sports, le club a commencé à grandir.

Dans la salle des sports de Marly-la-Ville, après avoir obtenu un 5^{ème} terrain, le club a pu mettre en place des créneaux enfants, préados, ados et adultes, encadrés par des entraîneurs bénévoles, avec pour objectif de permettre à tous de pratiquer le badminton pour un coût raisonnable (autour de 100€ maximum pour l'année).

Cette politique a permis au club de bien se développer au fil des années puisqu'il compte aujourd'hui plus de 120 adhérents et qu'il a été obligé de mettre en place des listes d'attente (la plupart des personnes réussissent toutefois à nous rejoindre au cours de la saison).

La saison de Marly Bad est rythmée par de nombreux événements : tournois internes, challenge intercommunal, championnat interclub départemental, fête des moissons, moments festifs, téléthon, sans oublier l'assemblée générale et la fête de fin d'année.

Marly Bad est actuellement affilié à la fédération française de badminton, ce qui permet à ses joueurs de participer au championnat interclub départemental et à des compétitions individuelles.

Au cours de ces 20 ans, ce sont plus de 2 000 joueurs qui sont venus goûter aux joies du badminton en échangeant plus de 30 000 volants fournis par le club.

En conclusion, un énorme merci aux différents présidents (Gwenaëlle Van Wynsberghe, Christophe Guellerin et Thierry Doré), aux différents membres du Conseil d'administration, aux entraîneurs et aux adhérents, bien sûr, d'avoir contribué, par leur engagement, au développement de Marly Bad depuis 20 ans.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre page Facebook ou notre site web : marlybad.fr, remis à jour à l'occasion des 20 ans du club.



Tennis Club de Marly-la-Ville

Chers parents,

Faites découvrir le tennis en plein air à vos enfants de 6 à 10 ans.



Animation offerte par le tennis club réservée aux enfants non adhérents

RDV sur les terrains extérieurs au complexe sportif du COSEC

→ Les samedis 15, 22 et 29 mai de 13h à 14 h

→ Réservation auprès de Thomas : 06 86 57 27 47

→ Tenue et chaussures de sport obligatoires, raquettes à disposition

→ Respect des conditions sanitaires en vigueur



La Boule Marlytienne

La Boule Marlytienne prépare le futur

Créée en 1991 par quelques passionnés, la Boule Marlytienne fête cette année ses 30 ans.

La nouvelle équipe dirigeante, en place depuis octobre 2020, s'emploie à moderniser l'association.

Le Club House a ainsi été rénové avec notamment la réalisation d'un lieu de détente par 3 membres du bureau (Gérard, Thierry et Vincent).

Le club s'est également doté de nouveaux équipements (bar-num, armoire froide, casiers vestiaires, micro-ondes.....).

Actuellement à l'étude avec les services de la mairie, un projet de réalisation d'un nouveau terrain de pétanque en graviers.

Nous accueillons tous les passionné(e)s de pétanque (débutant(e)s ou confirmé(e)s) à notre club qui est ouvert tous les après-midi.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, 10 nouveaux licenciés nous ont rejoints portant notre effectif à 60 joueurs.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- Le président, Christophe CAILLEZ : 06 65 24 03 60
- Le Vice-Président, Marc QUEILLE : 06 69 94 71 78



Yoga - Danse - Massage avec Loredane

C'est la voix de la sagesse du corps à travers 3 disciplines complémentaires :

YO, pour le **YOga**, qui veut dire l'union du corps et de l'esprit. Je vous propose un yoga dynamique, respectueux de vos possibilités du moment et transmissible, afin que vous puissiez être autonome.

DA, pour **DANse thérapie**. Qu'est-ce donc? Un atelier de danse explorative pour partir à la découverte de vous-même, de tous vos potentiels, des possibilités de mouvements inédits, de votre imaginaire, vos sensations, émotions. La danse est l'école de la vie. On y apprend l'équilibre, le changement perpétuel, les opposés et le passage de l'un à l'autre, la fluidité, le lâcher prise, l'action dans des directions précises, la relation aux autres... Tout cela peut rejaillir dans votre vie. C'est une danse vers votre liberté et votre être profond. Seuls un corps et un esprit ouverts sont nécessaires, nul besoin d'avoir pris des cours de danse. Osez !

MA, pour **MAssage** de remise en forme qui libère les tensions, active le flux vital, relaxe :

- Californien/ suédois, massage à l'huile,
- Thaïlandais, massage habillé que l'on appelle le « yoga sans effort »,
- Assis sur chaise, massage habillé de 20 minutes.

Vous êtes entre de « bonnes mains ».

Je suis certifiée :

- Professeure de yoga par l'école Gérard Arnaud à Paris et en Inde,
- Danse thérapeute à l'Institut National d'Expression, de Création, et d'Art Thérapie à Paris. J'ai par ailleurs une longue expérience de danseuse en classique, jazz, contemporain, danses à deux et danses libres,
- Masseuse bien-être, à l'école de massage Azenday.

Je vous propose une « offre découverte » afin de tester si cela vous convient.

À votre domicile ou au mien (à Marly-la-Ville), en séances individuelles ou collectives :

- YOGA : 1 séance individuelle d'1h, à 25€ au lieu de 40€,
- DANSE THÉRAPIE : 1 séance individuelle d'1h30, à 30 € au lieu de 45€,
- MASSAGE : 1 massage d'1h, à 30€ au lieu de 45€,
- MIX des 3 disciplines en individuel (1 séance de chaque) à 80€ au lieu de 130€.

Ou des séances collectives en yoga ou en danse thérapie à 10€ par personne au lieu de 15€ par personne (avec un minimum de 3 personnes).

Au plaisir de vous accompagner dans ces **pratiques préservant la santé**, n'hésitez pas à me contacter pour toutes questions ou autres tarifs.

Loredane

Tel : 06 67 22 72 62 / Loredanepattingre@gmail.com

Imagin'Art

Durée : environ 45 minutes

Ingrédients pour 4 personnes :

- 4 poires (pas trop mûres) ou 4 pommes
- 100 gr de chocolat noir
- 20 cl de crème liquide

Pour le caramel :

- 2 cuillères à soupe de sucre
- 100 gr de noix de coco en poudre

Pour le sirop :

- 500 gr d'eau
- 200 gr de sucre
- cannelle, vanille (ou sachet de sucre vanillé), cardamome et anis étoilé

La recette de Mamie Didine

Poires ou pommes pochées chocolat et noix de coco grillée

Réalisation

Préparez le caramel :

- ▶ Dans une poêle mettre 2 cuillères à soupe de sucre. Faites chauffer pour faire un début de caramel et versez la noix de coco toujours en remuant. La préparation doit être légèrement blonde.
- ▶ Stoppez le feu et débarrassez dans un plat. Laissez refroidir.

Montez votre plat :

- ▶ Égouttez les poires et épongez-les légèrement.
- ▶ Coupez leur base pour qu'elles tiennent debout et roulez-les dans la noix de coco râpée /caramel sur le haut des poires.
- ▶ Disposez-les dans un grand plat.
- ▶ Dans une casserole, faites chauffer 20cl de crème liquide puis versez-les sur les 100 gr de chocolat.
- ▶ Bien mélanger : le mélange doit être lisse et brillant.
- ▶ Au moment de servir, versez la sauce au chocolat tiède tout autour des poires et dégustez aussitôt.



Club de l'Image et du Son

Au mois de février, le Club de l'Image et du Son a participé aux concours de l'union régionale de la Fédération de Photographie et nos résultats sont encourageants.

En noir et blanc, avec 9 auteurs et 29 photographies, le club s'est placé 10^e sur 17 participants avec une 7^e place pour Neige sur 441 photographies.

En couleur, avec 10 auteurs et 36 photographies, le club est placé 8^e sur 19 participants avec une 13^e place pour Nicolas sur 579 photographies

En illustration, la meilleure photo des 3 meilleurs auteurs de chaque catégorie soit :

Noir & Blanc

- Neige : « Dans ma bulle »
- Nicolas : « Quoi ma gueule »
- William : « Cygnes »

En couleur

- Nicolas : « Gourmandise »
- Neige : « Ça file »
- Corinne : « Comme figé dans le temps »



Nicolas : « Quoi ma gueule »

Pour nous suivre :

Notre site : <http://www.cis.asso.fr>

Facebook: <https://www.facebook.com/club.image.son>

Instagram: <https://www.instagram.com/club.image.son/>

Nicolas :
« Gourmandise »



Corinne :
« Comme figé
dans le temps »



Neige : « Dans ma bulle »

Neige :
« Ça file »



William : « Cygnes »

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2020

HAMEAU DE MARLY - CLASSEMENT DE LA RUE LÉGER PAPIN DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La Commune de MARLY LA VILLE entretient depuis de nombreuses années la rue

Le conseil municipal, A l'unanimité,

Approuve le classement dans le domaine public communal de l'emprise foncière de la rue Léger Papin défini par document d'arpentage n° 1064 F dressé par le cabinet Duris-Mauger-Luquet, Géomètres-experts à Roissy en France et d'ordonner la mutation foncière nécessaire afin que cette voie soit incorporée dans le domaine public communal.

Dit que le transfert de la rue Léger Papin dans le Domaine Public Communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur le bien transféré.

Dit que la présente délibération du conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de Saint-Leu-La-Forêt par le dépôt de l'acte de classement concomitant dans ledit Service.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de propriété correspondant et effectuer toute démarche permettant sa publication.

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE TARIFICATION - ÉTUDES SURVEILLÉES ET ÉTUDES DIRIGÉES- RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Le conseil municipal, A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à recruter un ou plusieurs fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale afin d'assurer les études surveillées ou dirigées à la sortie de l'école,

Autorise la rémunération des intervenants sur la base d'une indemnité horaire fixée aux taux maximum, correspondant au grade de l'intéressé et aux taux horaires « enseignement » (Études dirigées) sur la base d'un nombre d'élèves inscrits inférieurs ou égal à 12, ou « Études surveillées », à partir du 13^{ème} élève du barème fixé par la réglementation en vigueur.

Dit que ces taux seront automatiquement réactualisés avec l'évolution de la réglementation.

Détermine le montant de la participation des familles comme suit :

- tarif de fréquentation fixé à 1.66 euros pour une étude qu'elle soit surveillée ou dirigée pour le 1^{er} enfant, avec une réduction pour les familles à partir du 2^{ème} enfant, puis 3^{ème} et 4^{ème} enfant soit 1.40 euros par enfant supplémentaire.

Précise que l'année scolaire étant répartie en huit périodes, que le recouvrement s'effectuera dès le premier jour de chaque période par chèque ou espèces auprès des régisseurs,

Précise que toute période commencée sera due en totalité. Seules les absences pour raisons médicales seront prises en compte pour un dégrèvement si leurs durées dépassent une semaine.

Les recettes seront créditées au chapitre 70 article 7042 « Études surveillées ».

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats nécessaires et à convenir d'un règlement éventuel.

GARANTIE DES EMPRUNTS - ACQUISITION VEFA DE 5 LOGEMENTS - RUE DELANCHY, QUARTIER FERME SUD

Le conseil municipal, A l'unanimité,

Accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt total de 1 119 000€ - 1 119 000€ souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque des Territoires : Caisse de Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° U092249. Ledit contrat sera joint en annexe et fera partie intégrante de la délibération.

La garantie du prêt sera apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la totalité du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuelles dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification d'impayé, par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France afin qu'elle accorde une contre-garantie à hauteur de 100 % soit 1 119 000€ à la commune de Marly-la-Ville suivant la garantie d'emprunt - contrat de prêt-Création de cinq logements en VEFA quartier Fermes Sud, accordé à Immobilière 3F afin qu'au cas où la commune de Marly-la-Ville serait actionnée en vertu du fait que l'emprunteur, pour quel motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France s'engage à lui verser tout ou partie des sommes qu'elle aura acquitté, sur la base des justificatifs y afférant.

CONVENTION POUR LA VÉRIFICATION DES POINTS D'EAU INCENDIE SITUÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, A l'unanimité,

Approuve les termes de la convention ci-jointe ainsi que le bordereau de prix unitaire avec la Société Française de Distribution d'Eau dont le siège social est 28, Boulevard de Pesaro 92000 Nanterre.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe à la présente délibération ainsi que ses éventuels avenants.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET COMMUNE - REPRISE DES RÉSULTATS DE L'ASA BOIS MAILLARD / GARENNE

Le conseil municipal, A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à reprendre au budget primitif 2020 de la commune, les résultats de l'ASA du Bois Maillard et Garenne, conformément au compte de gestion 2019 arrêté au 31/12/2019.

INTERCOMMUNALITÉ

CARPF - RÉVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION - DOTATION DE MASQUES

La crise sanitaire liée au Covid-19 entraîne, pour l'ensemble des collectivités locales, des dépenses supplémentaires ainsi que des pertes de recettes.

Dans ce contexte, afin d'apporter son soutien aux communes, la CARPF a délibéré, une première fois, le 18 juin 2020 pour octroyer une aide exceptionnelle de 10 € par habitant, versée à travers une révision des attributions de compensation valable uniquement en 2020.

Pour rappel : réunion du conseil municipal de Marly la Ville du 5 octobre 2020 n° 66/2020 - CARPF Révision de l'attribution de compensation crise sanitaire COVID19.

Une seconde révision est intervenue le 19 novembre 2020 afin de procéder au remboursement des masques achetés par les communes entre le 16 mars et le 1^{er} juillet.

Elle a également actualisé les chiffres concernant la majoration exceptionnelle de 10 € par habitant suite à la publication, dans le courant de l'été, des chiffres de la population DGF 2020.

Ainsi que le précise l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dans le 1bis de son V, chaque commune doit individuellement approuver la révision de son attribution de compensation :

« 1^o bis Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

Le conseil municipal, A l'unanimité,

Approuve la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n°20.257 du 19 novembre 2020 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

CARPF - RENOUELEMENT DE MUTUALISATION D'AGENTS DE POLICE INTERCOMMUNALE (HORS SVP)

Le conseil municipal, A l'unanimité,

Approuve la convention de mutualisation pour trois agents à équivalence de trois temps plein pour une durée de six ans du 01/01/2021 au 31/12/2026,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir.

Ajournement du vote POINT n° 8 de l'ordre du jour :

CARPF - Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 10/11/2020 - Transfert de la compétence eaux pluviales

Suivant le débat qui a suivi et en accord avec l'assemblée municipale et à l'unanimité, Monsieur le Maire n'a pas présenté le point : **CARPF - Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 10/11/2020 - Transfert de la compétence eaux pluviales** au vote des élus.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FÉVRIER 2021

AFFAIRES GÉNÉRALES

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ARTICLE 30 - CRÉATION ET DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU BUREAU MUNICIPAL

Le conseil municipal,

Pour 28,

Contre 0

1 élu ne prend pas part au vote

Approuve la création d'un poste de délégué du Conseil Municipal au Maire avec délégation.

Vote le Règlement Intérieur du Conseil Municipal, modifié dans son article 30 comme précisé ci-dessus,

Fixe pour la durée du mandat avec effet au 1er mars 2021, le montant de l'indemnité du délégué au Maire conformément à l'importance démographique (3 500 à 9 999 habitants) de la commune.

PERSONNEL

POLICE MUNICIPALE : CONVENTION DE FORMATION D'ENTRAÎNEMENT AU BÂTON DE DÉFENSE - AVENANT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le formateur Rénald SERGENT, moniteur de savate et défense sous le n° 2003-143 et instructeur à la Fédération FEBD et DA sous le certificat n° 11TG00100 et d'éventuels avenants à venir.

MISE À JOUR DU TABLEAU DU PERSONNEL

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs suivant les modifications ci-dessus.

CIG ILE DE FRANCE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU SERVICE REMPLACEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une durée de trois ans.

INTERCOMMUNALITÉ

CARPF - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 10/11/2020 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES - COMPENSATION 2020

Le conseil municipal,

Pour 19,

Contre 0,

Abstentions 10

Approuve le présent rapport de la CLETC du 10 novembre 2020 portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (méthode de droit commun) ;

Confirme que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

CARPF - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS 2020/2021

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide les propositions

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des équipements sportifs intercommunaux avec la Communauté d'Agglomération

de ROISSY Pays de France pour l'année scolaire 2020/2021 suivant l'annexe 1 qui sera jointe à la convention ainsi que pour les trois années scolaires à venir sachant que la convention sera renouvelable expressément 3 fois.

CARPF - ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021

Le conseil municipal,

Pour 19,

Contre 0,

Abstentions 10

Précise que le montant des attributions de compensation provisoires 2021 est égal à celui figurant dans le tableau joint en annexe

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Considérant que l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées (personnes disparues, décédées, liquidation judiciaire, surendettement...).

Leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur comme souhaité par l'agent comptable du Trésor pour un montant total s'élevant à 4 607,44 euros.

Autorise Monsieur le Maire à prendre la décision modificative budgétaire,

URBANISME

DÉSACCESSION DU LOT A DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AD N°68 SUIVANT PLAN DE DIVISION EN ANNEXE (ALLÉE DES HÊTRES)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la désaffectation du lot A de la parcelle cadastrée AD numéro 68 d'une surface de 03a38ca, sur la Commune de MARLY LA VILLE, conformément au plan joint à la note de synthèse.

Dit que la désaffectation prendra effet à compter du 8 février 2021 ;

DÉCLASSEMENT DU LOT A DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AD N°68 SUIVANT PLAN DE DIVISION EN ANNEXE (ALLÉE DES HÊTRES)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le déclassement de la parcelle sise à MARLY LA VILLE (Val-d'Oise), du lot A de la parcelle cadastrée section AD numéro 68 pour une contenance de 03a38ca, conformément au plan joint aux présentes ?

Dit que le déclassement prendra effet à compter du 8 février 2021.

INTENTION D'ÉCHANGER UNE PARCELLE COMMUNALE AVEC UNE PARCELLE APPARTENANT À MONSIEUR THEVENET SUIVANT PLAN DE SITUATION JOINT EN ANNEXE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le projet d'échange de parcelles ;

Autorise à diviser le terrain communal cadastré AD n°68 afin de détacher le lot A,

Autorise Monsieur Julien Thévenet à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'une maison individuelle sur ce même terrain.



NAISSANCES

ZYLA Assiya	29/12/2020
DE OLIVEIRA Noah-Singh	01/01/2021
LEFEVRE Jeanna	07/01/2021
DUCIEL Nathan	13/01/2021
LARÇON Manon	19/01/2021
MEIRESONNE Calie	07/02/2021
GERMAIN VELOSO Maiwenn	21/02/2021
MORENO CORREAS Luna	20/03/2021

ALLIANCES

AMIGA David Pinh'as et DRAY Judith	14/01/2021
NISET Damien et PESNEL Virginie	13/02/2021

PARTANCES

LECOQ épouse VAREILLAS Claudie	76 ans	21/05/2020
RUAS Joël	59 ans	11/01/2021
KERMICHE Rachida	86 ans	16/01/2021
FREARD Michel	68 ans	17/01/2021
KRONNER Patrick	60 ans	05/02/2021
DEFARGES Veuve ASPORY Jeanne	96 ans	11/02/2021
LECHIEN Marc	52 ans	12/02/2021
LANGUILLE Michel	72 ans	13/02/2021
PIEKARSKI Veuve LAPORTE Régina	95 ans	21/02/2021
MPIANA MBAYA Ngoyi	60 ans	23/02/2021
CATEL Laurent	47 ans	14/03/2021

Bulletin municipal d'informations de Marly-la-Ville

Hôtel de ville : 01 34 47 46 46 - mairie@marly-la-ville.fr - www.marly-la-ville.fr

Responsables de la publication : André SPECQ, Maire et Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Communication et Information
Avec le concours du Club Image et Son

Imprimerie J.B. IMPRESSIONS - www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76



AVEC L'APPLI MON E.LECLERC

DES ÉCONOMIES SE CACHENT DANS VOTRE POCHE.



VOS RÉDUCTIONS À PORTÉE DE MAIN

Avec l'appli Mon E.Leclerc, profitez d'encore plus d'avantages et de réductions personnalisées en fonction de vos habitudes d'achats.



E Leclerc 
FOSSÉS - LA CHAPELLE EN SERVAL

Préparez dès à présent la rentrée !



Les inscriptions municipales en ligne seront bientôt ouvertes pour l'année 2021-2022 :

- **Inscriptions Scolaires 2021/2022** : Ouvertes depuis le 02 février 2021
- **Inscriptions Activités Périscolaires** : À partir du 07 juillet 2021
Ces inscriptions concernent les Accueils du matin et du soir, la Cantine et le Centre de Loisirs du mercredi
- **Inscriptions Écoles Municipales de Musique et de Danse** :
Renouvellements : inscriptions du 31 mai au 20 juin 2021
Nouvelles inscriptions : du 21 juin au 10 juillet puis à partir du 09 août 2021

Pour vous inscrire, connectez-vous via votre compte Espace citoyen
www.espace-citoyens.net/marlylaville

En cas de difficulté pour créer votre compte :
Contactez le Service Comptabilité de la Mairie via l'adresse
guichet.marlylaville@roissy-online.com ou au **01 34 47 46 56**

Restez informés via notre site
www.marly-la-ville.fr

